

J.A. Lausanne Domaine 1962 public

Situation préoccupante des finances cantonales

Devant onze parlements cantonaux, la présentation du budget 1972 a été accompagnée d'un projet d'augmentation des impôts. En Suisse romande, il s'agit essentiellement du canton de Vaud auquel l'on peut ajouter Genève qui veut améliorer l'efficacité de l'impôt sur les bénéficiaires immobiliers et la taxe sur les voitures. Valais échappe cette année encore au mouvement général, mais l'importance de son déficit ne peut qu'inciter le gouvernement à accélérer la révision de la loi fiscale en cours.

Est-ce là une conséquence de la politique conjoncturelle pour laquelle M. Celio demandait en septembre la collaboration des cantons ? L'examen des différents budgets montre qu'il n'en est rien et qu'il s'agit simplement de couvrir l'augmentation irrésistible des besoins. Ce mouvement général d'augmentation des impôts et des déficits devrait permettre de reposer le problème des finances cantonales et des déséquilibres structurels que l'on pressentait depuis un certain temps déjà.

En Suisse, en effet, les trois grandes priorités que notre type de civilisation impose à l'Etat, éducation, santé, prévoyance sociale et motorisation, sont à la charge des cantons. Le tableau suivant donne une idée de l'accroissement des charges dans ces trois domaines pour l'ensemble des cantons suisses (en millions de francs) :

	1950	1960	1969
Education	275	586	1676
Routes	143	449	1716
Santé - prévoyance sociale	349	621	1618
Total	767	1656	5000

Les recettes n'ont pas suivi cette croissance des dépenses et c'est tout naturellement les dettes qui ont augmenté, passant pour la même période de 2908 à 10 134 millions alors que la Confédération voyait les siennes diminuer (7949 millions en 1950 contre 6089 en 1969).

Le crédit des cantons n'est pas illimité et la charge des frais de capitaux pèse de plus en plus lourdement sur les budgets ordinaires ; aussi des solutions nouvelles doivent-elles être rapidement trouvées.

Du côté des ressources, la gravité de la situation permet aujourd'hui déjà de faire passer des projets dont la majorité ne voulait pas. Alors qu'en Europe, le taux maximum de l'impôt sur le revenu atteint 40 à 60 %, il ne dépassait pas chez nous 35 %. A l'occasion des révisions en cours ce plafond a été plusieurs fois percé et certains cantons mettent les bouchées doubles pour rattraper leur retard. A Bâle-Campagne, par exemple, le bond est de 30 % pour les revenus supérieurs à 100 000 francs. Ce mouvement peut être encore accéléré en même temps que doivent être reposés deux problèmes aigus : celui de la fraude fiscale sur lequel règne un silence hypocrite depuis le rapport Bourgnicht et celui de la sous-enchère cantonale pour l'imposition des bénéficiaires des entreprises.

Il est peu probable cependant que l'ensemble de ces mesures assurent à elles seules et de manière durable l'assainissement des finances cantonales si parallèlement on n'étudie pas une redistribution des charges entre les cantons et la Confédération. Pourquoi par exemple faire supporter plus longtemps aux cantons une part automatique de l'AVS sans que le fédéralisme en retire le moindre bénéfice ? Pour quatre cantons romands, l'Université représente des dépenses importantes et croissantes. Pourquoi faire supporter à quelques-uns seulement les charges financières de l'enseignement supérieur de tous, sans parler des différences de qualité liées à la différence des moyens financiers des cantons qui hébergent nos universités ? La liste des tâches dont la responsabilité doit être revue peut s'allonger : sécurité sociale, entretien des autoroutes, etc... Une fois encore, il s'agira de dégager des ressources nouvelles. Dans le cadre d'une révision satisfaisant aux objectifs que nous venons de décrire, le recours à l'impôt indirect pourrait être étendu. Comme il est en Suisse plus faible que dans le reste de l'Europe et malgré son injustice, la gauche pourrait admettre une augmentation de son rendement, si elle avait la garantie que les ressources nouvelles étaient affectées à l'amélioration des prestations sociales.

Finances cantonales et finances fédérales forment un tout, c'est ensemble qu'elles doivent être revues.

Souriez, vous êtes télévisés

C'est une presse unanime et enthousiaste qui a accueilli Balxert, centre commercial créé au Nord de Genève dans la banlieue qui relie la ville à l'aéroport. Au-delà de son objectif commercial, on peut se poser la question de sa signification dans l'urbanisme genevois et la vie de ses utilisateurs.

Sa réalisation a certainement été bien accueillie dans le quartier du Bouchet en raison du sous-équipement en matière d'établissements commerciaux. Il n'y a pas de doute que les habitants de cette périphérie urbaine vont trouver dans un lieu central par rapport aux zones d'habitat, qu'il s'agisse du quartier de villas ou de celui des immeubles collectifs, la solution de beaucoup de leurs problèmes en matière d'approvisionnement quotidien ou hebdomadaire. D'autre part, cette initiative animera cette banlieue dortoir et ne peut manquer, en fin de semaine de décharger en partie la circulation en direction de la ville. Néanmoins, Balxert ne présente pas que des avantages. En effet, si certains aspects en sont bénéfiques, il faut craindre que ce groupe commercial intégré ne provoque le vide autour de lui. Balxert risque par ses pouvoirs d'attraction et sa forte capacité concurrentielle de mettre en difficulté et finalement de faire disparaître les commerces éparpillés dans un vaste rayon. S'il ne s'agissait que du petit commerce, cela serait déjà un problème à ne pas négliger, mais la disparition peut porter sur des succursales d'entreprises installées à Balxert et qui souhaitent tout naturellement

dans le contexte économique rationaliser leurs implantations. L'inconvénient c'est que ces rationalisations peuvent obliger les habitants des quartiers concernés à des déplacements plus longs et à augmenter la circulation dans le quartier du Bouchet.

Enfin, ce qui nous paraît plus grave avec Balxert, c'est qu'il ne s'agit que d'un centre commercial qui, en offrant tout ou presque pour la consommation, donne l'exemple d'un centre pauvre sans aucun prolongement. Dès lors, les habitants de cette rue sont coupés du centre vivant de la ville où bat le pouls de la vie culturelle, civique, économique. La décentralisation s'effectue ainsi en fonction de la circulation, du parking et du commerce, et les entités qu'elle recrée, bien que leurs échelles sont plus humaines, ont pour conséquence d'accroître ce phénomène d'ilotisation de la civilisation contemporaine : tout entier pris par sa vie de travailleur et de consommateur, l'homme moderne vit une vie culturelle extrêmement pauvre et abandonne toute vie politique.

Le moraliste ajoutera à ces remarques le recul que lui inspirera le culte de la consommation dont Balxert est le temple, culte poussé jusqu'à l'hypocrisie lorsque l'on y voit de braves enfants y cirer les chaussures pour les réfugiés bengalis et que les caméras-espions portent ces placards rassurants : « Souriez, vous êtes télévisés. »

Bi-mensuel romand

N° 162 23 novembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

1000 Lausanne 9, Case 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy

Bernard Crettaz

Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

Claude Raffestin

Roland Vuataz

Le N° 163 sortira de presse le 7 décembre 1971

L'égalité de chances (bis)

Quels moyens ?

L'égalité de chances pour tous signifie aujourd'hui mieux adapter l'enseignement aux aptitudes individuelles. C'est un combat politique quotidien, comme nous l'avons souligné à propos du projet des articles constitutionnels 27 et 27 bis (DP N° 157), qui porte tout autant sur les moyens que sur les buts, sur le plan pédagogique aussi bien que sur celui du financement, de la législation ou des structures scolaires.

Après un départ en fanfare, la démocratisation des études cherche un second souffle. Ni la gratuité de l'enseignement et de ses instruments, ni l'amélioration de l'orientation scolaire au degré moyen n'ont très sensiblement modifié le visage de l'école traditionnelle ou élargi le recrutement social de l'enseignement supérieur par exemple. Elles n'ont pas non plus fourni les cadres intermédiaires dont l'économie dit avoir besoin. Elles ont tout au plus accéléré la crise de l'enseignement secondaire et universitaire dont les filières désuètes absorbent de plus en plus difficilement le flot montant de ceux qui se croient destinés aux études longues.

Multiplier les sorties. Faciliter les passages

Pourtant sur le but à atteindre, les avis se rejoignent. Adapter l'école aux aptitudes de chacun demande la création de nouveaux diplômes, échelonnés avant la maturité, et exige que les filières d'orientation soient à la fois plus nombreuses et plus perméables les unes aux autres. Ces formules ne sont pas nouvelles. Les « comprehensive schools » britanniques, depuis la Deuxième guerre mondiale, la « Grundskola » (école de base) suédoise, et plus près de nous la « Gesamtschule » de certains « Länder » allemands cherchent à répondre aux mêmes besoins. Et ces écoles inspirent en partie les réformes qui sont tentées depuis cet automne à titre expérimental en deuxième année du Collège de Budé du Cycle d'orientation genevois, et qui seront mises sur pied l'an prochain dans la région de Rolle pour le canton de Vaud.

La structure nouvelle ce sont les classes à niveaux, c'est-à-dire la répartition des élèves selon leurs capacités, en classes plus ou moins avancées. Liées,

presque naturellement à l'introduction de cours à option, ces dernières doivent permettre d'abolir les filières traditionnelles d'orientation (section) et d'offrir aux élèves un enseignement mieux adapté à leur rythme et à leurs intérêts, moins dépendant de leur milieu social et de leur éducation.

Les élèves sont donc répartis dans l'expérience genevoise dans des classes dont les programmes, et non le nombre d'heures ou la durée des études, correspondent à leurs aptitudes. Ces niveaux ne sont pas et ne seront pas introduits dès l'entrée au Cycle d'orientation et ne portent pour l'instant que sur quelques-unes des disciplines principales, allemand, mathématiques et partiellement français.

Egalité des chances améliorée ou sélection plus grande ?

Les classes à niveaux seront-elle une réponse aux problèmes, aux obstacles que rencontre la démocratisation des études. Condamner entièrement l'expérience serait aussi faux que d'en attendre une réponse définitive.

Mais les projets mis à l'essai à Genève, projetés au canton de Vaud, nous amènent à nous poser trois questions précises :

— Les classes à niveaux, telles qu'elles sont envisagées, ne vont-elles pas renforcer, au lieu de la combattre, la tendance actuelle des sections, qui privilégie les enfants disposant du plus grand capital socio-culturel ? L'élève qui dans son niveau de départ ne peut suivre l'enseignement ne recommencera plus son année. Il passera dans un niveau inférieur, au programme allégé, donc au rythme de travail plus lent. Mais qu'a-t-on prévu pour ceux dont le travail s'améliore, dont le rythme d'assimilation s'accélère, ce qui n'est pas rare entre dix et quinze ans, lorsque la personnalité intellectuelle se forme et se complète ? Des classes de rattrapage et d'appui assurément. Mais les responsables pensent eux-mêmes qu'il est difficile de déterminer le moment où doit être tenté le passage du niveau B en A. Et ces classes de rattrapage ne deviendront-elles pas plus difficiles encore, puisque les programmes seront plus différenciés entre les niveaux qu'ils ne l'étaient entre les sections ?

En d'autres termes, la réforme entreprise facilite assurément les transferts négatifs. Elle permet d'améliorer la qualité des niveaux supérieurs. Mais ne rend-elle pas presque insurmontable les transferts positifs, de bas en haut ? Il conviendra de porter une attention toute particulière sur ce point lorsque seront tirées les premières conclusions des expériences en cours.

— La réforme a-t-elle un sens tant que les critères de sélection seront imposés par les écoles qui prennent la suite du Cycle d'orientation, notamment par le collège supérieur. En effet, ce sont ces écoles qui fixeront qu'un élève, pour entrer en latine, devra avoir suivi par exemple l'enseignement du français, de l'allemand, des mathématiques au niveau A et des sciences éventuellement en B et avoir pris le latin et l'anglais à option.

Mais ces écoles, sans classes de rattrapage pour ceux qui doivent changer de section, sans classes d'appui pour surmonter les défaillances passagères, s'achèvent actuellement par des diplômes uniques, peu différenciés malgré les sections, encyclopédiques puisque ignorant les options. Les classes à niveaux de l'école moyenne ne constitueront donc qu'une orientation à vide, puisqu'elles ne conduisent qu'aux choix limités et rigides de l'enseignement gymnasial traditionnel.

Le Département de l'instruction publique genevois l'a bien senti puisqu'il a décidé que le Collège supérieur de Rousseau, à la suite du Collège de Budé, préparerait une maturité « à la carte ». Même si cette expérience, qui va dans le sens des souhaits exprimés par les maîtres secondaires et les experts tant au niveau suisse (Commission d'experts pour un gymnase de demain) qu'au niveau cantonal (Commission « Lefort » par exemple à Genève) est acceptée par les autorités compétentes, son cheminement administratif sera lent, son élaboration compliquée. Aucune demande ne semble pour l'instant avoir été faite en bonne et due forme auprès des organes chargés de faire appliquer l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité. Qu'arrivera-t-il si cette autorisation est

La prospective de l'ORL contre l'aménagement du territoire

Il y a quelque temps déjà, la version française du premier rapport intermédiaire de l'Institut pour l'aménagement national, régional et local de l'École polytechnique de Zurich (ORL) est sorti de presse. Cet ouvrage condense les conceptions directrices de l'aménagement du territoire national, c'est-à-dire pour l'ORL : « la représentation d'une situation future souhaitable, pouvant être atteinte par un engagement et une action énergique. » Il s'agit donc d'un objectif à atteindre. Là-dessus, il n'y a pas de doute. Ceci est d'ailleurs clairement exprimé dans l'introduction qui définit la planification dont les buts font une place complaisante à l'iconographie helvétique traditionnelle « les buts de nature spirituelle sont, par exemple : la liberté de la Suisse, l'agrément de la Suisse, l'humanité de la Suisse; les buts de nature matérielle : la richesse de la Suisse, la propreté de la Suisse, la rentabilité de la Suisse, la fluidité du trafic de la Suisse ».

Contrairement à ce que de mauvais esprits pourraient penser, c'est moins la naïveté de ces phrases qui nous incite à les évoquer que l'aveu implicite qu'elles révèlent. C'est en effet l'aveu que les objectifs, qui sont pour l'essentiel ceux de l'économie libérale, sont privilégiés par rapport aux processus. La démarche de l'ORL est parfaitement cohérente puisqu'il s'agit de définir une planification et non un aménagement du territoire qui lui serait préalable,

et qui seul permettrait, au prix d'un certain nombre de choix, de préserver la société de phénomènes pathologiques. Mais rétorquera-t-on, le but de l'ORL n'est pas là, puisqu'il a choisi de travailler dans le processus économique tel qu'il existe actuellement. Cependant même dans ce cas il subsiste une lacune, car il n'est nulle part question des mécanismes de régulation du processus actuel. Et cette remarque souligne une contradiction fondamentale car ou le processus économique actuel est satisfaisant, et dans ce cas le travail de l'ORL n'est qu'un exercice académique, ou il n'est pas satisfaisant, parce qu'il n'est pas assorti d'un mécanisme de régulation, et dans ce cas l'ORL aurait dû en prendre conscience. Mais son rapport ne s'en préoccupe pas et nous allons le montrer par une série d'illustrations.

A la remorque de l'évolution

Le rapport s'ouvre sur la conception directrice « société » qui devrait constituer le cadre de référence de l'ensemble du travail par la problématique qu'on devrait y trouver et les hypothèses qu'on devrait y rencontrer. On y découvre tout au plus une description de l'évolution actuelle dont certaines tendances sont extrapolées comme celle des résidences secondaires par exemple. Cette tendance,

considérée comme souhaitable, n'a pas été vraiment analysée; on continue à ignorer qu'elle recèle peut-être une critique implicite d'un certain type d'urbanisation auquel on cherche à échapper périodiquement tout au moins. Les conséquences économiques mais surtout géographiques de l'augmentation de cette demande de résidences secondaires ne sont pas même esquissées. Théoriquement, bien sûr, la satisfaction complète de ces besoins ne peut que provoquer la stérilisation d'espaces considérables avec tout ce que cela implique de coûts d'infrastructure. On se situe donc dans une réflexion prospective mais pas dans une réflexion « aménagiste ».

L'aménagement libéral

Les contradictions les plus graves, par rapport à l'aménagement nous semblent résider dans les conceptions directrices relatives à l'économie et à l'industrie. D'abord, on peut lire que la « conception directrice économie politique ne donne que peu de motifs directs à des mesures d'aménagement du territoire ». Dans la perspective adoptée ici, à savoir la projection dans le temps de prévisions économiques, on peut partager cette opinion. Mais alors, comment peut-on écrire : « Pour autant que les lois économiques (note : c'est-à-dire en partie les processus « libéraux » auxquels nous faisons allusion

refusée, si elle est entourée de conditions limitatives, si les travaux préparatoires du Collège supérieur de Rousseau ne sont pas entièrement admis, s'ils ne sont pas achevés lorsque arriveront en première classe les élèves du Collège de Budé ? Car les classes à niveaux n'ont de sens que si elles font déboucher les élèves sur un enseignement gymnasial largement à option.

— Enfin on peut redouter que les classes à niveaux ne permettent de faire l'économie d'une réforme du contenu de l'enseignement. Certes les responsables de la nouvelle formule se disent persuadés du contraire, et pensent que cette refonte de structure précipitera la réforme du contenu. Ils ont pour eux la logique abstraite, celle du système, non la logique politique et humaine.

Une réforme de structures de l'ampleur de celle qui se prépare va mobiliser les énergies, bousculer les habitudes pour longtemps. L'école est conservatrice non seulement en raison de la bureaucratie ou de la passivité des enseignants, mais parce qu'elle doit donner aux élèves le cadre stable et permanent dont ils ont besoin pour former leur personnalité. Une réforme scolaire est toujours chose délicate. Dans la priorité actuellement accordée à la réforme des structures il y a une volonté politique bien claire, celle d'éviter la réforme de contenu et des méthodes la seule qui permette une véritable démocratisation des études et qui remette en cause les buts et le fonctionnement de l'école. Et ceux qui croient que les classes à niveaux feront brèche dans le système traditionnel auraient intérêt à confronter leurs espoirs à la réalité politique.

Politique d'abord

La création du Cycle d'orientation genevois, dans les années 60, avaient provoqué des débats passionnés. Car l'idée d'une école moyenne ou d'orientation n'était pas nouvelle. Et l'ouverture en 1962 par le conseiller d'Etat socialiste André Chavanne des premières classes du Cycle d'orientation constituait une sorte de revanche posthume pour le conseiller d'Etat socialiste André Oltramare qui en 1927, puis à nouveau en 1946, en avait été le précurseur. La droite par deux fois avait réussi à torpiller le

projet. Dans les années 60, la coalition du parti libéral, des syndicats patronaux et des enseignants secondaires ne s'opposait plus au principe de l'élargissement du recrutement social de l'école, un élargissement rendu nécessaire par les besoins de l'économie, mais à ses modalités. Et dans un débat quelquefois assez vif elle parvint notamment à empêcher la création d'un tronc commun, même d'un semestre en septième, qui aurait, selon elle, retardé inutilement la formation des élites.

Le Cycle d'orientation, réalisation, sinon création d'un socialiste, dirigé par un socialiste continue de faire l'objet des soins vigilants de la droite. Mais mis à part les difficultés de recrutement du corps enseignant et quelques naïfs excès de langage contestataire, vite exploités, plus vite oubliés encore, la nouvelle école ne provoque plus d'opposition politique. En 1964 c'est à l'unanimité que le Grand Conseil a voté la loi définitive portant création du Cycle d'orientation. C'est à l'unanimité qu'il accueille quatre ans plus tard l'expertise demandée au Conseil d'Etat par une motion du député communiste Marco sur la façon dont cette école réalise ses objectifs. Et c'est dans le même état d'esprit qu'est introduite aujourd'hui l'expérience des classes à niveaux.

Faut-il s'en étonner ? L'unanimité actuelle donne à la réforme son visage politique qui est celui de l'ambiguïté. Telle qu'elle semble s'engager, elle peut améliorer le fonctionnement d'une école, et même la qualité de l'enseignement, remis en cause par le recrutement intégral des élèves. Voilà pour les maîtres légitimement soucieux de travail bien fait. Elle permet de mieux tenir compte des aptitudes, des goûts et des rythmes de travail des élèves. Voilà pour une gauche à la recherche d'une école qui permette le plein épanouissement de chaque individu. Elle affine l'orientation, ce qui permettra de mieux diriger vers des enseignements professionnels ou techniques, la masse des collégiens qui envahit désormais le gymnase et qui s'engage dans des études longues, coûteuses, pas assez spécialisées, mal adaptées aux débouchés, génératrices finalement d'insatisfaction, de mécontentement et de

troubles. Voilà pour l'économie et ses porte-parole politiques qui attendent de la démocratisation des études des employés et des ouvriers qualifiés, des cadres bien adaptés, et non des individus capables uniquement de comprendre la réalité et de vouloir la transformer.

Lever l'ambiguïté

Il convient donc de clarifier les choix politiques de cette réforme pédagogique. Non en la condamnant globalement, mais en la chargeant d'un nouveau contenu. Et par exemple en définissant les connaissances et les méthodes strictement nécessaires à l'homme d'aujourd'hui, afin qu'il ne soit ni aveugle ni sourd dans le monde où il vit, ni contraint d'en accepter toutes les lois. En imaginant des niveaux et des options non pas d'abord dans l'essentiel, mais, puisqu'il est vrai que les goûts et les aptitudes varient d'un individu à l'autre, dans l'accessoire, dans les branches secondaires par exemple, et dans le supplémentaire, c'est-à-dire en offrant davantage à ceux qui peuvent et non moins à ceux qui ne peuvent pas. Bref, en commençant par l'indispensable et le plus difficile, la réforme des contenus. Au-delà de ce travail, qui doit être fait maintenant, il convient de préparer le terrain en amont et en aval, c'est-à-dire la réforme de l'école secondaire supérieure et l'enseignement primaire. Les études psychologiques et sociologiques tendent en effet à situer les années décisives pour la démocratisation des études bien plus tôt qu'on ne le pensait jusque-là, c'est-à-dire aux premiers degrés de la scolarité obligatoire et même avant.

On dira que poser de telles perspectives revient à repousser toute amélioration de détails là où la situation le permet et le demande. Et qu'à vouloir tout embrasser on laisse finalement tout échapper. Certes toutes les occasions sont bonnes à saisir. Mais sans illusion. Et à condition de les replacer dans le contexte général de l'école et de la société, afin d'éviter les réformes technocratiques qui font prendre la partie pour le tout. Car on peut alors combattre pour leur donner un sens politique précis. Ou alors pour les refuser. Tel est aujourd'hui l'enjeu de la réforme ambiguë des classes à niveaux.

plus haut) soient valables, les entreprises s'établissent là où la relation entre les produits et les frais d'exploitation leur est le plus favorable ». Que deviennent dans ces conditions les schémas directeurs d'aménagement ? Cette prise de position est renforcée dans l'exposé de la conception directrice relative à l'industrie et à l'artisanat dans laquelle on atteint le sommet en matière de libéralisme économique.

En effet, la localisation industrielle y demeure un processus aux mains des entreprises et on chercherait en vain un mécanisme de contrôle de ce processus qui serait entre les mains de la collectivité. On va même plus loin puisqu'on précise : « En cas de divergence entre les planifications publique et privée dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat, on ne doit pourtant, pour l'instant pas exclure que les décisions d'intérêt privé de certaines entreprises puissent passer avant les intérêts publics » car, ajoute le rapport dans sa « logique libérale », « l'objectif principal pour le développement structurel de l'industrie et de l'artisanat consiste à poursuivre la concentration et les changements de structure des entreprises, de manière à maintenir ou améliorer la capacité concurrentielle sur les marchés internationaux ou libéralisés ».

Pour le moins qu'on puisse dire, il y a dans ces

phrases matière à inquiétude sérieuse pour l'avenir de l'aménagement du territoire dans notre pays. On voit se profiler à nouveau cette évolution générale de l'économie libérale dans laquelle, d'après l'ORL, il faut s'insérer au risque, dans le cas contraire, de mettre en danger notre prospérité et notre niveau de vie. On ne saurait, sans stupidité, reprocher à l'ORL ce dernier type de déclaration. Ce serait même l'occasion d'élever le débat à un niveau très général dépassant largement le cadre de la Suisse. On doit envisager l'hypothèse d'un conflit réel entre le processus d'aménagement et ceux de la croissance économique. Le cas des centrales atomiques projetées en Suisse en est un exemple. Il semblerait toutefois que dans le contexte actuel le choix est assez rapidement fait au profit de la croissance. C'est moins un reproche qu'une constatation car on n'a que très peu pris conscience de certains coûts sociaux, souvent subtils, de la croissance. Ces coûts devraient être mis en évidence par des études appropriées qui serviraient de base aux réflexions futures sur l'aménagement.

La nature en conserve

Le couronnement de l'édifice de l'ORL est assuré par la conception directrice en matière de protection du paysage. Cette démarche du point de vue

formel est tout à fait logique mais en fait c'est la preuve d'un échec. La preuve, en effet, que l'on n'a pas découvert des mécanismes de régulation de l'économie qui, d'une manière plus ou moins automatique empêcheraient la détérioration du paysage, au sens large. C'est pourquoi on découvre cette idée extraordinairement affolante du choix à faire quant aux objets à conserver. Ainsi, notre politique de croissance est en train de créer une nouvelle catégorie professionnelle, celle de « conservateur de la nature ». Dans notre société technologique la nature devient objet de musée, devient « œuvre d'art » à protéger. Cela ne serait peut-être pas si grave si nous n'entretenions pas des rapports aussi complexes et aussi nécessaires avec la nature. Mais c'est notre existence même qui est en jeu.

Quelle conclusion peut-on tirer de cette rapide présentation ? Un paradoxe surtout, à savoir que le rapport de l'ORL est tout à la fois d'une importance capitale et d'une insignifiance redoutable. Important, car c'est la première fois qu'émerge une réflexion prospective à l'échelon national, insignifiant car nous craignons que l'aménagement ait été négligé au profit de la planification. Néanmoins, si cette étude, par les critiques qu'elle ne peut manquer de susciter, et que ses auteurs attendent d'ailleurs, pouvait contribuer à une prise de conscience, sa signification s'en trouverait augmentée.

Le sport, part importante du « domaine public »

Morat-Fribourg, la célèbre et traditionnelle course pédestre longue de 16 km 400 s'est disputée il y a quelques semaines. Son ambiance ne s'est pas encore tue : toute faite d'exclamations fébriles, de foulées souples ou martelantes, mélangées aux relements des liniments et des embrocations, elle a déferlé sur la sillonneuse campagne et a peine à s'éteindre. On dit qu'un soldat messager doit l'avoir traversée avant elle, en 1476, une branche de tilleul à la main, pour venir annoncer aux habitants de la capitale, la victoire des Confédérés sur Charles le Téméraire. Geste commémoratif ? Retour aux sources de l'histoire ? Pèlerinage ? Peu importe la motivation : après 51 minutes, une heure et demie, deux heures peut-être, ces héros, sortis d'un autre monde, déposent leur corps exténués au pied de l'arbre du souvenir. Bien que repus de fatigue, ils portent dans leurs yeux une petite flamme : expression de plénitude et de bonheur. La gratuité de leur effort leur a permis de découvrir le sport et l'une de ses plus grandes valeurs : l'égalité !

Ils furent, ainsi, près de 2500, à saisir au vol l'occasion de faire le point sur l'état de leur condition physique : ouvriers, grands patrons, étudiants, professeurs, apprentis, hommes d'affaires, jouèrent des coudes sur la ligne de départ pour prendre la meilleure place ! Complets vestons, cravates et souliers laqués avaient été lancés par-dessus bord sans regret. Pour l'espace de quelques instants, cette multitude serrée comme un seul homme, n'allait plus connaître que la deuxième personne du singulier, celle du « tu » percutant, franc, direct ! Avec ou sans argent, avec ou sans situation professionnelle, avec ou sans « origines », la distance, la souffrance, la peine ou le plaisir allaient être pour tous identiques, sans restrictions et sans faveurs ! Pour une heure ou deux, ils allaient oublier toutes les injustices, toutes les inégalités et jusqu'à leur nom, remplacé par un numéro ! Quelle jouissance ! Quel bonheur retrouvé !

Voilà ce qui fait avant tout le succès de cette épreuve sportive : un succès qui inquiète certains pouvoirs publics et qui intriguent les sociologues. Le sport est un moyen d'expression universel. Si la course à pied — la course de longue durée surtout, parce qu'elle laisse une place considérable à la rêverie et à la méditation — exerce un tel attrait sur la masse « agissante », à tous les niveaux de la société, c'est parce qu'elle n'exige du participant aucun autre instrument que son propre corps dont il joue plus ou moins bien selon son état de préparation, sa qualité, son entretien !

Dans les courses de grand fond, pédestres ou à skis, le spectacle est plus à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle il y a, en général, peu de monde pour suivre l'évolution de l'effort long et abstrait des concurrents. Il faut « participer » pour savoir et comprendre. L'apport éducatif nouveau promis par le mouvement « Jeunesse et Sport » devrait toutefois tirer progressivement les adolescents de leur indifférence, tout comme le « Sport pour Tous » se promet de faire passer ceux qui applaudissent du côté de ceux qui pratiquent.

Une telle ambition peut paraître sortir d'un rêve d'idéaliste. Il n'en demeure pas moins que l'idée fait son chemin et que son processus est irréversible. La mécanisation, les fumées pestilentielles des centres industriels, le cœur pourri des grandes villes et les routes infernales contribuent, par le fait même qu'ils le détruisent, à faire prendre conscience à l'homme de son bien le plus précieux et qu'il avait oublié : la Nature ! Pistes VITA, marches ou courses, en forêt, à skis, à travers champ, prouvent ce fébril retour aux sources, aux sources à ciel ouvert !

Cette vague inattendue des temps modernes tend à démontrer que le sport fait partie intégrante du domaine public et que les clôtures tressées comme

des grilles de prison autour des stades, les portes de vestiaires fermées à double tour, se dressent avec provocation en face du droit le plus élémentaire de l'homme : celui d'avoir accès et de jouir librement, pour son bonheur, du bien public ! Hélas, le pouvoir de l'argent bouleverse les institutions les plus solides et provoque infailliblement dans les entreprises les plus louables un retour au déséquilibre social. Un exemple suffit à démontrer cette affirmation : dernièrement, une commune du canton de Vaud a généreusement doté l'athlétisme — sport de base par excellence — d'une piste synthétique — la première — permettant de courir, de sauter, en un mot, de s'entraîner par tous les temps et en toute saison. Or, elle n'était pas achevée qu'on pouvait déjà lire dans la revue du club local, principal bénéficiaire vu l'entraînement spécifique qu'il y pratique, la remarque suivante : « ... Nous prions (on s'adresse aux athlètes du club) de faire sortir les personnes étrangères au club et nous vous conseillons d'avoir toujours avec vous la carte de membre car des contrôles de police seront effectués ! » Belle façon d'encourager le « Sport pour Tous » et de contribuer à ce que l'activité physique, qui reste une des seules portes de secours accessibles en face des trépidations de la vie moderne, s'ouvre à l'approche de tous et d'un chacun !...

Yves Jeannotat.

La révolte des comptables nationaux

Aveu d'imprécision ou constat d'impuissance ?

Le Bureau fédéral des statistiques croyait lancer une bombe en annonçant, il y a un mois, la suspension de la publication des comptes nationaux, au-delà des informations concernant 1969. L'indifférence du public, la faiblesse des échos que la presse lui donna, la technicité du problème posé, la condamnation peut-être à faire long feu. Cependant, la décision du Bureau fédéral des statistiques est grave et exemplaire à la fois.

Elle est grave, car un instrument essentiel à la compréhension de la conjoncture économique va faire défaut au moment même où tous les pays développés, y compris le nôtre, cherchent à se donner les moyens d'une intervention correctrice. Au moment aussi, où la théorie économique se voit acculée par les faits — pour la première fois depuis quarante ans — à une impasse et à la nécessité d'un grand effort de renouvellement. Pour cette science balbutiante et ambitieuse, sans autre laboratoire que l'histoire, le premier matériel de connaissance est l'enregistrement des faits, sur des périodes aussi longues que possibles. Pour le chercheur, une interruption d'un an ou deux, dans des séries qui, en Suisse et dans le meilleur des cas, remontent à l'immédiate après-guerre, représente une perte importante d'information.

Elle est grave, encore, dans la mesure où la Suisse se voit incapable de participer valablement aux travaux des organisations économiques internationales (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, où elle vient d'entrer, Organisation de coopération et de développement économique, etc.) qui visent une coordination des informations disponibles et à des confrontations des politiques conjoncturelles.

L'argument évoqué, une différence de l'ordre de 3 % dans le produit national brut, selon qu'il est établi dans l'optique des revenus (types de revenus nés pendant la période considérée), ou dans l'optique de la dépense (demande finale de consommation et d'investissement) est plus qu'un aveu d'imprécision coupable. Toute comptabilité nationale est approximative, à cause même de la complexité des phénomènes enregistrés : ne dit-on pas, parfois, qu'entre la réalité et les agrégats qui figurent dans les comptes nationaux, des erreurs de l'ordre de

± 15 % sont monnaies courantes ; mais l'analyse de l'évolution des structures reste le plus souvent valable puisque on est en droit de supposer que, les méthodes d'observation n'étant pas brutalement modifiées, l'erreur se reproduit d'année en année. Ce n'est donc pas d'exactitude qu'il s'agit, mais de la nécessité de cerner la vie économique d'une nation par des approches différentes et qui se contrôlent les unes les autres : revenus, dépenses, mais aussi secteurs productifs contribuant au produit national, affectation du revenu, etc., que le Bureau fédéral des statistiques n'a jamais eu les moyens d'explorer sérieusement, faute d'information. Le Bureau fédéral des statistiques a voulu montrer, par un coup d'éclat, son impuissance ; il prend ainsi part au débat sur le futur article 31 quinquies de la Constitution (article conjoncturel), dont l'alinéa 4 prévoit des relevés statistiques réguliers sur l'évolution économique et sociale du pays. Il fait pression pour que les bases légales et techniques de son travail soient créées.

La « révolte » des comptables est donc exemplaire, puisqu'elle illustre à la fois le confidentialisme de l'économie privée, principal frein qu'ils rencontrent, et la vieille foi des autorités en un pragmatisme tâtonnant.

Cette grève morale est d'ores et déjà lourde de conséquences : la publication des comptes nationaux est interrompue. Son échec serait cependant de se limiter au désir des techniciens d'obtenir de meilleurs outils, alors que c'est la qualité de l'information économique, et partant la qualité du débat politique qui est en jeu. Il nous incombe d'affirmer dès aujourd'hui la portée politique du conflit. Il appartient aussi à ceux qui, chargés d'établir des comptes nationaux, viennent de déclarer qu'ils n'en ont pas les moyens, de contribuer à lancer la discussion sur le type de comptabilité nationale que nous voulons nous donner à l'avenir.

Le binocle: Nouvelle presse valaisanne

Le Valais n'a pas échappé à la tendance actuelle de centralisation de la presse. La disparition de plusieurs quotidiens a laissé libre champ à une information unilatérale.

D'autre part, les réactions outrancières de la presse locale à la suite de l'émission de TV « Les catholiques de Suisse romande » choquèrent par leur caractère négatif une partie de la population. Ce fut le « manifeste des 84 ». Jugeant insuffisant d'en rester à une déclaration de principe, ces « 84 » décidèrent de créer un journal destiné à faire contre-poids, dans la mesure du possible, au sectarisme de la presse locale. « Le Binocle » était né. Actuellement (troisième numéro), il fonctionne sur le principe de groupes de travail : « information », « tourisme », « poids culturel de l'Eglise », « étrangers en Suisse », etc. Afin de pondérer d'éventuelles exagérations dogmatiques les articles rédigés doivent être approuvés par l'ensemble des collaborateurs.

« Le Binocle » se propose entre autres :

- de dénoncer l'intolérance des analyses révélant souvent un anticommunisme simpliste,
- de provoquer, par l'analyse de certains aspects de la réalité valaisanne, une prise de conscience afin d'élargir le débat démocratique,
- d'apporter une information objective sur des problèmes socio-culturels,
- de compléter l'information officielle lorsque celle-ci est jugée tronquée ou insuffisante,
- de promouvoir des attitudes moins dogmatiques.

Enfin « Le Binocle » ne se réclame d'aucun parti politique, il « veut être le lien où s'exprimeront à l'écart de tout fanatisme — de gauche ou de droite — les voix qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu s'exprimer ou se sont tues. »